



Normes techniques 2020-2021

Exclusivités WEB

Table des matières

1.	SUPPORT FICHER	3
1.1	CODEC.....	3
1.2	NOMENCLATURE DES FICHIERS.....	4
2.	VIDÉO.....	4
2.1	PARAMÈTRES DU SIGNAL	4
2.2	NIVEAU VIDÉO	4
2.3	UTILISATION D’IMAGES SD	5
2.3.1	IMAGES SD 4:3.....	5
2.3.2	IMAGES SD 16:9.....	5
2.4	CODE TEMPOREL	5
2.5	ZONES DE CADRAGE D’ACTION ET DE TITRES	6
2.5.1	LOGO DE TÉLÉ-QUÉBEC	6
3.	AUDIO.....	7
3.1	PISTES DU PROGRAMME PRINCIPAL.....	7
3.2	NIVEAU DE RÉFÉRENCE	7
3.3	NIVEAU ET MÉTADONNÉES AUDIO	7
4.	DROIT DE REFUS	8

1. SUPPORT FICHER

Les exclusivités Web doivent être livrées par fichier et la livraison devra être faite par téléchargement.

Le fichier doit être conforme aux spécifications ci-dessous :

- 1 programme par fichier;
- Aucune amorce;
- Tout programme doit être livré en **29.97 images/seconde mode entrelacé**;
- Code temporel de type compensé « drop frame », avec la première image qui débute à 10:00:00;00.

Pour tout programme autre qu'en 29.97 images/seconde mode entrelacé, Télé-Québec se réserve le droit de vous demander le programme dans son format original.

1.1 CODEC

Télé-Québec accepte les formats de fichiers suivants, mais priorise le XDCAM HD422 50 Mbps encapsulé MXF OP1a :

- XDCAM HD422 50 Mbps encapsulé MXF OP1a ou QuickTime;
- DNxHD 145 ou 220 Mbps encapsulé MXF OP1a ou QuickTime;
- ProRes 422 (Standard ou HQ) encapsulé QuickTime.

Audio en format PCM, 24bits, 48khz.

Pour des raisons exceptionnelles, nous pouvons accepter des fichiers avec des normes de qualité inférieures à ce qui est mentionné dans ce document:

- IMX 50 Mbps encapsulé MXF OP1a pour un fichier SD
- H.264 5 Mbps, 1280x720, 29.97 (mode progressif ou entrelacé)

Avant de nous faire parvenir un fichier, une entente préalable devra être conclue avec un représentant de l'équipe technique de Télé-Québec. L'envoi d'un fichier test pourrait être demandé.

Télé-Québec se réserve le droit de refuser tout document jugé de mauvaise qualité ou ne respectant pas nos normes techniques.

1.2 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom des fichiers doit clairement identifier le programme. Le nom doit minimalement contenir les informations suivantes :

- 1- Titre du programme
- 2- Numéro de la série (si applicable)
- 3- Numéro d'épisode (si applicable)
- 4- Le service (voir ci-dessous)

Ex : Programme_S01_E08_XX-xx.mxf

- Les éléments dans le nom doivent être séparés par un trait de soulignement « _ ».
- Le nom du fichier ne doit pas contenir d'accent, de caractère spécial ou d'espace.

Dans le but d'acheminer les fichiers au bon destinataire, la nomenclature du fichier WEB devra se terminer par le service auquel il est destiné, comme par exemple :

- Médias numérique : **_Web-MN**
- Réseaux sociaux : **_Web-RS**

Lors de la livraison des fichiers sur notre serveur, les fichiers destinés aux « Exclusivités Web » devront être placés dans un **dossier nommé WEB** et les fichiers devront être identifiés selon les informations mentionnées au point 1.2.

2. VIDÉO

2.1 PARAMÈTRES DU SIGNAL

- Le format d'image est de 1920 X 1080;
- La structure d'échantillonnage doit être de type 4:2:2;
- La fréquence doit être de **29,97 images/seconde** en mode **entrelacé**;
- Trame supérieure dominante (Upper field first);
- La production doit s'effectuer avec une caméra numérique haute définition.

2.2 NIVEAU VIDÉO

Les niveaux vidéo doivent respecter les valeurs suivantes :

- Blanc maximum : 700 mV;
- Noir minimum : 0 mV;
- Chrominance Cb Cr : ± 350 mV

2.3 UTILISATION D'IMAGES SD

2.3.1 IMAGES SD 4:3

Lorsque l'utilisation de séquences SD 4:3 est requise, deux modes de recadrage peuvent être utilisés : affichage à colonnes « Pillarbox » ou coupe horizontale « Top-Bottom Crop ». Lorsque l'on recadre, il est important de s'assurer que tout signal de sous-titrage est éliminé des lignes 21 et 284 des images SD avant leur conversion.

Dans tous les cas de conversion de SD à HD :

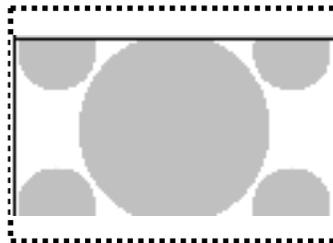
- Aucune altération des proportions horizontales et verticales d'origine (distorsion géométrique) ne sera acceptée.
- Il faut porter une attention particulière afin de conserver les éléments importants de l'image 4:3 d'origine (action, graphiques, etc.).

Affichage à colonnes



Les zones en noir (colonnes) sont incluses à l'intérieur de l'image 16:9.

Coupe horizontale



Les zones pointillées indiquent les portions de l'image d'origine 4:3 qui ne sont pas affichées sur l'écran 16:9.

2.3.2 IMAGES SD 16:9

Lorsque l'utilisation de séquences SD 16:9 est requise, le mode de recadrage devra être tel que l'image d'origine SD 16:9 soit agrandie de façon à remplir le cadre 16:9 HD. Aucune altération des proportions horizontales et verticales d'origine (distorsion géométrique) ne sera acceptée.

2.4 CODE TEMPOREL

Le code temporel doit être du type compensé « drop frame », présent et continu du début de l'amorce jusqu'à la fin du programme.

Le code temporel de la première image du programme doit correspondre à 10:00:00;00 ou 01:00:00;00.

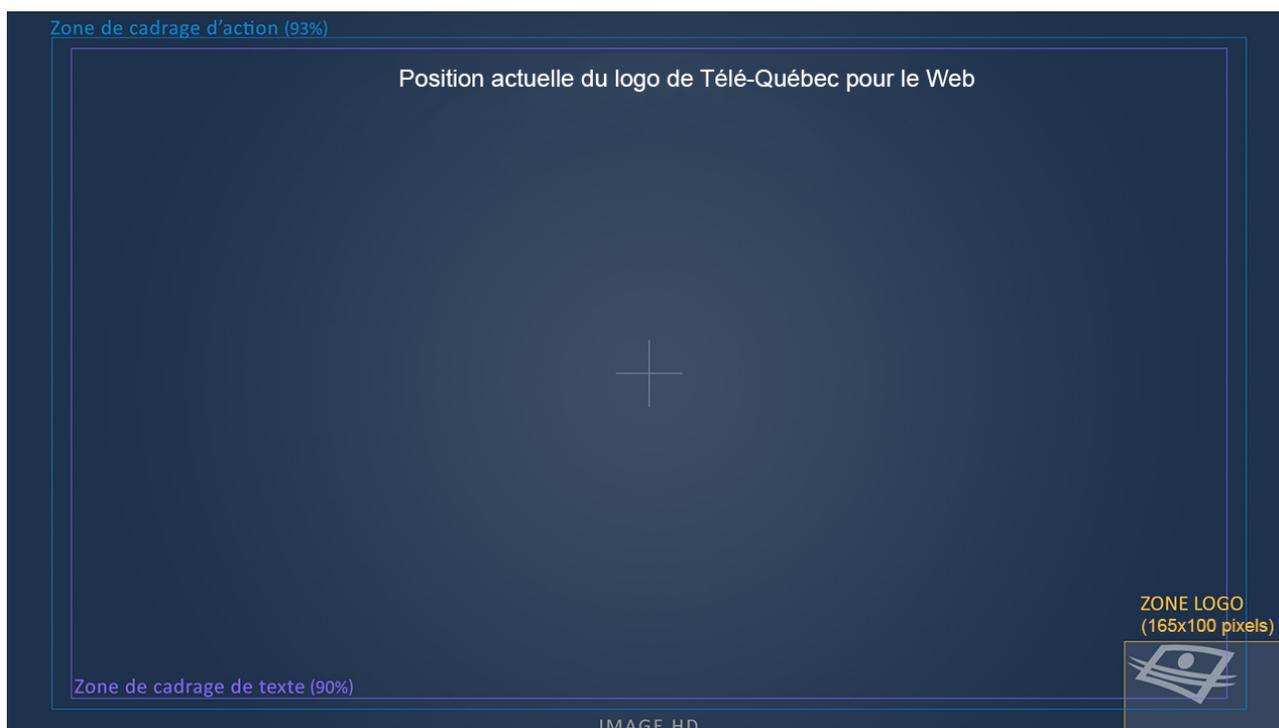
2.5 ZONES DE CADRAGE D’ACTION ET DE TITRES

L’action devrait être cadrée dans la zone centrale de 93 % de la largeur et 93 % de la hauteur de l’image complète.

Les titres devraient être cadrés dans la zone centrale de 90 % de la largeur et 90 % de la hauteur de l’image complète.

2.5.1 LOGO DE TÉLÉ-QUÉBEC

Le format d’image du fichier est réduit à 1280 x 720. Le logo d’identification de chaîne est incrusté sur la totalité du programme dans le coin inférieur droit. Un espace de 165 x 100 pixels dans la partie active de l’image (*Safe Title*) doit être libre. Ne jamais utiliser cet espace lors de l’incrustation de sous-titres, textes de présentation des intervenants ou autres.



3. AUDIO

3.1 PISTES DU PROGRAMME PRINCIPAL

La bande sonore du programme principal peut être en 5.1 multicanaux distincts et une version en Dolby Surround ou en stéréo devra être présente sur les pistes 7 et 8. Pour le Web, c'est le son stéréo qui sera utilisé.

L'allocation des pistes audio 5.1 devra être la suivante :

Piste 1 : canal gauche (ou à défaut stéréo Lt/Lo)		Musique stéréo, ambiance, effets sonores stéréo
Piste 2 : canal droit (ou à défaut stéréo Rt/Ro)		
Piste 3 : canal centre		Dialogue et voix
Piste 4 : canal effets à basses fréquences		
Piste 5 : canal arrière gauche		Musique stéréo, ambiance, effets sonores stéréo
Piste 6 : canal arrière droit		
Piste 7 : canal stéréo Lt/Lo		Downmix stéréo du 5.1
Piste 8 : canal stéréo Rt/Ro		

Pour les « Exclusivités Web », nous acceptons un fichier stéréo avec le son sur les pistes 1 et 2.

Il est important de noter que dans tous les cas les **pistes 1 et 7** représentent le canal de **gauche** et les **pistes 2 et 8** représentent le canal de **droite**.

3.2 NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Notre niveau de référence est de **-20 dBFS** qui correspond à une référence de **+ 4dBu**.

3.3 NIVEAU ET MÉTADONNÉES AUDIO

Tous les documents devront avoir un niveau de sonie à **-24 LKFS +/-2 Lu** appliquée sur le programme complet (mesurée en utilisant l'algorithme ITU-R BS.1770-3).

Aucune crête ne doit excéder **-3 dB** « True Peak ».

L'intelligibilité des dialogues doit être maintenue tout au long du programme.

La globalité du programme audio doit fournir une plage dynamique acceptable. Un taux élevé de compression réduisant la qualité sonore, ainsi qu'un programme ayant un écart dynamique pouvant nuire au confort d'écoute ne sera pas accepté.

* Les pistes 7 et 8, ainsi que les pistes de vidéodescription 11 et 12 doivent correspondre aux mêmes normes mentionnées ci-dessus.

4. DROIT DE REFUS

Toute dérogation à un des critères énumérés ci-dessus aura fait l'objet d'une entente préalable avec Télé-Québec.

Télé-Québec se réserve le droit de refuser tout programme ne correspondant pas aux normes techniques décrites dans ce document.

Consultez notre site Internet à l'adresse www.telequebec.tv afin de vous assurer d'avoir en main la version à jour de ce document.